

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE PORTANT SUR
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023
(Article 2313-1 du CGCT) – CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Contexte

Dans un contexte inflationniste marqué notamment par l'explosion des coûts énergétiques, la section de fonctionnement présente un résultat positif qui témoigne d'un pilotage budgétaire rigoureux.

Ce résultat offre une capacité de financement permettant la réalisation d'investissements.

- **Les dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à environ 5,8 millions d'euros (+7% ou +400k€ par rapport à 2022). On peut noter les éléments suivants :
 - les charges à caractère général augmentent de 18% dont :
 - un coût de l'énergie multiplié par deux (+ 160 000 €) ;
 - les achats de petit matériel et de petit équipement + 16% ;
 - les coûts d'entretien et de maintenance des équipements + 9% ;
 - l'achat de repas pour la restauration scolaire + 6% ;Les autres postes de ce chapitre ont pour la plupart également subi les effets de la hausse des prix.
 - les charges de personnel enregistrent une hausse de 2% (environ 80 000 €). Cette progression s'explique, au-delà des évolutions statutaires régulières, par les mesures salariales nationales soutenant plus particulièrement les moyens et les bas salaires.
- **Les recettes réelles de fonctionnement** : environ 6,8 millions d'euros, ont augmenté en 2023 d'environ 6%, évolution principalement issue d'une hausse des ressources fiscales entraînée par la revalorisation des bases par l'Etat.

L'exécution du budget 2023 permet de dégager, sur les opérations de l'exercice, un excédent de fonctionnement (hors report de l'année précédente) d'environ 650 000 €.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées ont atteint, en 2023, 770 558 €.

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 670 795 €, 580 764 € restent à réaliser (sommes engagées non mandatées au 31 décembre).

Les dépenses d'équipement ont représenté cette année (hors restes à réaliser) 97€/habitant.

L'encours de la dette est de 1 546 446 € au 31 décembre 2023. La dette par habitant est égale à 224€ (238€ fin 2022). La moyenne nationale des collectivités de même strate démographique (données 2022) est de 756€/habitant.

Ventilation des dépenses totales d'investissement (par chapitres)

Chapitre	Intitulé	Réalisations
16	Remboursement d'emprunts en capital	99 763€
20	Immobilisations incorporelles	80 349€
204	Subventions d'équipement	167 067€
21	Immobilisations corporelles	349 985€
23	Immobilisations en cours	73 394€
Total		770 558€

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice ont représenté en 2023 la somme de 261 121 €.

Elles sont essentiellement composées :

- de subventions à hauteur de 184 721€ (589 010€ restent à réaliser) ;
- des compensations de TVA sur investissements (FCTVA) pour 63 086€ ;
- du reversement par Montpellier Méditerranée Métropole d'une fraction de taxe d'aménagement s'élevant à 12 587€
- dépôts et cautionnements reçus égaux à 727€

Ventilation des recettes totales d'investissement (par chapitres)

Chapitre	Intitulé	Réalisations
13	Subventions d'investissement	184 721€
10	Dotations, FCTVA, taxe d'aménagement, dépôts et cautionnements	76 400€
040	Opérations d'ordre/transferts entre sections	322 413€
001	Excédent reporté de l'exercice antérieur	660 968€
Total		1 244 502€

Le résultat définitif de la section d'investissement de la gestion 2023 (après intégration des restes à réaliser) présente un solde d'exécution positif de 482 189 €.

Le détail de la section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 5 802 202 € pour des crédits ouverts à hauteur de 5 900 007 € soit 1,7 % en deçà des prévisions selon le détail ci-dessous :

- charges à caractère général : - 1,1 %
- charges de personnel : - 1,2 %
- autres charges de gestion courante : - 4,2 %
- charges financières : 0 %

Les charges de personnel se sont élevées à 4 081 202 € pour un effectif au 31 décembre de 132 agents (à temps complet et non complet).

L'état du personnel figure en annexe C1.1 du document budgétaire.

Ventilation des dépenses totales de fonctionnement (par chapitres)

Chapitre	Intitulé	Réalisations
011	Charges à caractère général	1 437 424€
012	Charges de personnel	4 081 202€
014	Atténuations de produits	779 557€
65	Autres charges de gestion courante	367 532€
66	Charges financières	51 232€
67	Charges exceptionnelles	140€
042	Opérations d'ordre/transferts entre sections	323 777€
Total		7 040 864€

Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint 6 774 796 € pour des crédits ouverts à hauteur de 6 626 770 € soit un excédent global de 2,2 % par rapport aux prévisions, réparti comme suit :

- produit des services + 22,3 %
- impôts et taxes + 0,8 %
- dotations et participations - 1,5 %
- autres produits de gestion courante : 0 %
- atténuations de charges + 15,6 %

Ventilation des recettes totales de fonctionnement (par chapitres)

Chapitre	Intitulé	Réalisations
013	Atténuations de charges	134 728€
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	646 165€
73	Impôts et taxes	98 662€
731	Fiscalité locale	5 343 893€
74	Dotations et participations	1 409 719€
75	Autres produits de gestion courante	51 445€
76	Produits financiers	25€
77	Produits exceptionnels	4 443€
78	Reprises sur amortissements et provisions	1 068€
002	Excédent reporté de l'exercice antérieur	1 409 592€
Total		9 099 740€

L'exercice 2023 présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 2 058 875 €.

L'épargne brute dégagée sur l'exercice s'établit à 971 995 € (141 €/habitant).